



INFOLETTRE



Infolettre de l'Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux - **31 octobre 2019**

Cours d'appel - procédures judiciaires suspendues

Comme nous l'annonçons dans l'[Infolettre](#) du 29 août dernier, l'audition devant la Cour d'appel en lien avec le jugement rendu par la Cour supérieure, avait été fixée au 6 novembre 2019.

Or, l'adoption de la *loi concernant certaines conditions de travail applicables aux cadres du réseau de la santé et des services sociaux* (loi 7), loi déclaratoire et rétroactive, prévoit la possibilité de l'édiction, d'ici le 31 mai 2020, d'un nouveau règlement portant sur les mesures de stabilité d'emploi, l'indemnité de fin d'emploi ainsi que les congés de préretraite.

Considérant que l'AGESSS et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) sont présentement en discussions en lien avec ce dossier, une demande de suspension du processus judiciaire jusqu'au 31 mai 2020 a été soumise à la Cour d'appel qui l'a acceptée le 15 octobre dernier.

Il n'y aura donc pas d'audition devant la Cour d'appel, le 6 novembre prochain. Au besoin, une nouvelle date d'audience pourra être déterminée après le 31 mai 2020, à la suite de la conclusion des discussions à intervenir avec le MSSS ou à la suite de l'adoption d'un nouveau règlement.

Enfin, soulignons également que les membres qui sont touchés par le règlement du 23 mars 2015 ont été rencontrés afin de faire le point sur ce dossier lors de deux séances d'information, qui se sont tenues à Québec et à Montréal au cours du mois d'octobre.

En terminant, soyez assurés que nous vous tiendrons informés des développements de ce dossier.

L'Équipe de l'AGESSS



This information is not available in English. For further details concerning this email, please contact us at 450 651-6000 ou 1 800 361-6526.

Prenez note que certains établissements ne vous donnent pas accès à des sites Web extérieurs ou encore que seuls certains sites Web présélectionnés vous sont accessibles. Il est donc possible que les hyperliens contenus dans ce message ne fonctionnent pas. Pour remédier à cette situation, vous pouvez nous transmettre votre adresse de courriel personnel. Il suffit d'envoyer cette information à agesss@agesss.qc.ca. Merci de votre collaboration.